

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/08/2025 - 3646 - 2003 B 00274 - 450 352 141 - A3C

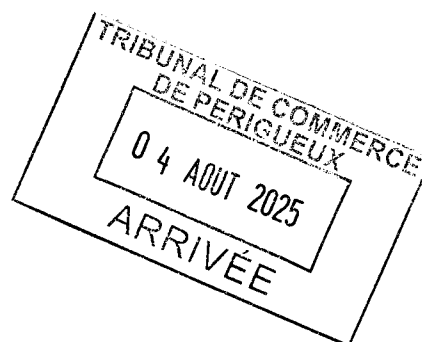
In Extenso

SARL A.3.C.

**Comptes annuels
Bilan au 31/12/2024**

43 RUE EBERENTZ
24000 PERIGUEUX
SIRET : 45035214100011

*certifié conforme
à l'original*



IN EXTENSO OUEST ATLANTIQUE
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint Herblain cedex

Tél : 02 51 80 18 00

A.3.C.

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net ③ 31/12/2024	Net ④ 31/12/2023
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010		012			
	014		016			
Immobilisations corporelles	028	700 650	030	401 215	299 435	315 833
Immobilisations financières (1)	040	15	042		15	15
(5) TOTAL I	044	700 665	048	401 215	299 450	315 848
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	7 730	070	2 049	5 681	12 147
Autres créances (3)	072	47	074		47	849
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	9 634	086		9 634	11 988
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	17 411	098	2 049	15 362	24 984
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	718 076	112	403 264	314 812	340 833

PASSIF	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social ou individuel	120	7 500		7 500
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126			
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131			
Report à nouveau	134	-301 078		-299 814
Résultat de l'exercice	136	8 129		-1 264
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	-285 449		-293 578
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	1 169		624
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 002		6 724
Comptes courants d'associés	173	597 090		627 063
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	600 261		634 410
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	314 812		340 833

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	209			210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires) 215			214	
Production vendue services	217			218	35 483
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	60 433
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	95 916
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier [] immobilier [])				242	5 984
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243			244	4 972
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	16 398
Dotations aux provisions				256	
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	60 433
Total des charges d'exploitation (II)				264	87 787
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	8 129
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	
Charges exceptionnelles : - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)				300	
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)		VI			
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	8 129
B - RÉSULTAT FISCAL				312	8 129
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247				
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables					360
(dont imputés sur le résultat)					
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					

Exercice clos le 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2024
	Montant

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2024
	Montant
AMORTISSEMENT DIFERRES	8 129

Néant ☐

--

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : A.3.C.						
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	62 483	652		654	60 433	656	2 049
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	62 483	682		684	60 433	686	2 049
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B				780
II - DÉFICITS REPORTABLES									
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982Bis		
- Nombre d'opérations sur l'exercice		982Ter		- Déficits imputés			983		
- Déficits reportables		984		- Déficits de l'exercice			860		
Total des déficits restant à reporter							870		
III - DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant							380		
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	1 963	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	217	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

❸ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

N° SIREN	450352141				
Dénomination de l'entreprise	A.3.C.				
Adresse : - N°, Type et nom de voie	43 RUE EBERENTZ				
- Code postal / Ville	24000 PERIGUEUX				
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	500
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse : N° et voie			Pays	
Code postal	Commune			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES				
Titre (1)	M	Nom de famille / Prénom	COSSON JEAN-PHILIPPE	
Nom d'usage		% de détention	99.20	Nb de parts ou d'actions 496
Naissance : Date	02/08/1951	N° Département	92	Pays FR
Commune	PARIS			
Adresse : N° et voie	43 RUE EBERENTZ			Pays FR
Code postal	24000	Commune	PERIGUEUX	

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

N° SIREN	450352141
Dénomination de l'entreprise	A.3.C.
- N°, Type et nom de voie	43 RUE EBERENTZ
Adresse : - Code postal	24000
- Ville	PERIGUEUX

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N° et voie	Commune	Pays

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2024

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SARL A.3.C.	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP		450352141	
N° de Téléphone			
- N°, Type et nom de voie		43 RUE EBERENTZ	
Adresse			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville		24000 PERIGUEUX	
Référence d'obligation fiscale		BIC1	Code activité NAF 6820A

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IR Impôt sur le revenu
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2024

Charges à payer	Montant
FNP IEO COM 2024	551

ÉTAT DE SUIVI DES AMORTISSEMENTS RÉGULIÈREMENT COMPTABILISÉS

DONT LA DÉDUCTION EST ÉCARTÉE

(art. 39-C-II-1 et 2 du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

Dénomination du bien	MERIGNAC / BORDEAUX / SAINT GERMAIN BORDEAUX SUR YSER / TOULOUSE
----------------------	---

		Parts de la structure bailleresse détenues directement ou indirectement par des personnes soumises à l'impôt sur les sociétés		Parts de la structure bailleresse détenues directement ou indirectement par des personnes physiques ou exploitants individuels	TOTAL
		Utilisatrices du bien	Non utilisatrices du bien		
% de détention	A			100.00	100.00
Amortissements non déduits au titre des exercices antérieurs	B			213 868	213 868
Amortissements non déduits au titre de l'exercice	C				
TOTAL avant imputation	D			213 868	213 868
Limite d'imputation : - Limite de 3 fois le montant des loyers acquis - Limite du montant des loyers acquis diminué des autres charges Imputation sur la quote-part de résultat de l'exercice des amortissements non déduits antérieurement	E				
	F				
	G			8 129	8 129
Amortissements restant à déduire sur les exercices ultérieurs	H			205 739	205 739

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

IMPÔT SUR LE REVENU

Exercice clos le 31/12/2024

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)				☐		
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Option pour la comptabilité super-simplifiée				☐	TVA	☒
Adresse du domicile de l'exploitant			Ancienne adresse en cas de changement			
43 RUE EBERENTZ						
24000 PERIGUEUX			FR			
B - DIVERS		Personne inscrite au répertoire des métiers	☐	Activités exercées :	Location meublée	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					Bénéfice	Déficit
1 - Résultat fiscal report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)					0	
2 - Revenus de valeurs et capitaux mobiliers :						
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu					a	
à déduire : quote part frais et charges correspondants					b	
Revenus nets exonérés (a - b)					c	
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu					d	
					TOTAL (c + d)	
3 - TOTAL						
4 - Bénéfice imposable (Col. 1 - Col. 2) ou Déficit déductible (Col. 2 - Col. 1)					0	
4bis - Résultat net de cess., de concess. ou de sous-concess. des brevets et droits de propriété indus. assimilés au taux de 10 %						
4ter - Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)						
Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies de CGI :					e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :					f	
5 - Plus-values		taxées selon règles particulières	à court et à LT exonérées			
à LT imposables à 12,8%		à LT (art. 39 quindecies)	dont PVLIT exonérées (art. 151 septies A)			
			dt PVCT exonérée (art. 238 quind., 151 sept. et sept. A)			
6 - Exonérations et abattements						
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies)						
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						
ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)						
Exonération ou abattement pratiqué :					sur PVLIT à 12,8%	sur le bénéfice professionnel
7 - BIC non professionnels					a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)						
PVCT, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)						Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)
- Plus-values						PV nettes à LT imposable à 12,8 %
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)						sur le bénéfice non professionnel
8 - Régime des sociétés de personnes						
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.						
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés						
9 - Comptabilité informatisée					Votre comptabilité est-elle informatisée ?	
Si oui, nom du logiciel utilisé :					oui	
Plateforme Comptable						
D - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					Assiette de la contribution temporaire de solidarité	
					au taux de 33 %	
CGA/OMGA		☐	Viseur ou certificateur conventionné		☐	ECF
Nom et adresse :						
- Comptable :		Indép.		SA IN EXTENSO OUEST ATLANTIQUE 1 rue Benjamin Franklin 44801 Saint Herblain cedex		
- Conseil :						
- CGA, OMGA, viseur ou certificateur conventionné :						
N° agrément CGA, OMGA, viseur ou certificateur conventionné						
- Prestataire :						

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
IMPÔT SUR LE REVENU - ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2031
Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐
(page 1/3)

E - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS		
Répartition des résultats entre les associés personnes morales		
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
IMPÔT SUR LE REVENU - ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2031
Exercice clos le 31/12/2024

(page 2/3)

E - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (suite)				
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques				
Identification des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
COSSON 43 RUE EBERENTZ 24000 PERIGUEUX	☐			
COSSON 43 RUE EBERENTZ 24000 PERIGUEUX	☐			
COSSON 43 RUE EBERENTZ 24000 PERRIGUEUX	☐			
COSSON 43 RUE EBERENTZ 24000 PERRIGUEUX	☐			
COSSON 43 RUE EBERENTZ 24000 PERRIGUEUX	☐			

Sociétés en commandite simple : montant des bénéfices distribués au cours de l'année :

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
IMPÔT SUR LE REVENU - ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2031
Exercice clos le 31/12/2024

(page 3/3)

F - RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX		exercice	
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)			
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement			
G - DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			
H - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :			
- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
- Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice			
- Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice			
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
TOTAL			
I - BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 43 rue Eberentz – 24000 PERIGUEUX

A3C 450 352 141 RCS PERIGUEUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Du 18 MAI 2025



L'an deux mil vingt cinq
à dix heures.

Les associés de la société **A3C**, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 500 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en visioconférence, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean Philippe COSSON, propriétaire de 496 parts sociales

Madame Christine COSSON, propriétaire de 1 part sociale

Monsieur Charlie COSSON, propriétaire de 1 part sociale,

Mademoiselle Anne Céline COSSON, propriétaire de 1 part sociale

Mademoiselle Anne Claire COSSON, propriétaire de 1 part sociale

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par monsieur Charlie COSSON, gérant associé .

La présidence rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,

Affectation du résultat de l'exercice,

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

Le rapport de gestion établi par la gérance,

Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après constaté que les comptes font apparaître une bénéfice de 8129 euros , décide de l'affecter au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à – 299814euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

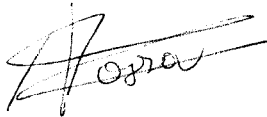
Monsieur Jean Philippe COSSON



Madame Christine COSSON



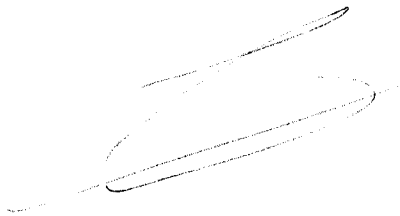
Mademoiselle anne claire cosson
cosson



Mademoiselle anne celine



Monsieur charlie cosson



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2025

Mesdames , messieurs ,

Conformément à la loi et aux statuts , nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux .

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, le chiffre d'affaire s'est élevé à 35482 euros contre 40970 Euros pour l'exercice précédent .

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5984 euros contre 5984 euros pour l'exercice précédent .

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4972 euros contre 5557 euros pour l'exercice précédent .

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 16397 euros contre 17783 euros pour l'exercice précédent .

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 8129 euros contre _1264 euros pour l'exercice précédent .

-Évolution prévisible et perspective d'avenir

L'objectif pour l'exercice 2025 est de gérer le bien immobilier appartenant à la société.

RESULTATS – AFFECTATION

-Examen des comptes et résultats .

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettrons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents .

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 8129 EUROS

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le Bénéfice l'exercice au compte «report à nouveau» qui s'élève ainsi à _ 299814 euros.

Compte tenu de cette affectation , les capitaux propres de la société seraient de (capitaux propres = report à nouveau – capital initial) _ 292949 euros

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce .

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote .

Fait à VAUX SUR MER , le 18 MAI 2025

LA GERANCE

